

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

17 novembre 2023

Accélération des énergies renouvelables Franc succès pour l'AMI commun lancé par l'ADEME et CNR en mai : 27 candidats de la région Auvergne-Rhône-Alpes et 10 lauréats accompagnés pour développer des projets photovoltaïques sur leur territoire

Au printemps dernier, CNR et l'ADEME lançaient en Auvergne-Rhône-Alpes un appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Valorisation de la ressource solaire photovoltaïque sur patrimoine public », pour permettre le développement et la concrétisation des projets photovoltaïques en toitures et ombrières de parking des collectivités de la région.

Signe d'un bel engouement, 27 candidatures ont été reçues. À l'issue de leur analyse, 10 d'entre elles ont été retenues.

Les structures lauréates - collectivités en propre, groupements de collectivités et syndicats - vont ainsi être accompagnées sur une période de 3 ans, avec un soutien financier et méthodologique apporté par CNR et l'ADEME dans le cadre de cet AMI.

Doté de 1 million d'euros au global, ce programme permettra ainsi à chaque lauréat de rémunérer un chargé de mission pour développer des installations photovoltaïques sur son patrimoine bâti (identification du potentiel, émergence, développement et réalisation des projets).

10 structures lauréates

Portant sur le développement de projets d'installations photovoltaïques sur les bâtiments publics et les parcs de stationnement des collectivités territoriales, l'AMI « Valorisation photovoltaïque sur patrimoine public » s'adressait aux candidats situés exclusivement en région Auvergne-Rhône-Alpes : communes, groupements de communes ou syndicats d'énergie.

Les structures intéressées avaient jusqu'au 21 août 2023 pour déposer leur candidature.

10 dossiers ont été retenus à l'issue de l'analyse des 27 candidatures reçues :

- Communauté de communes de la Côtière à Montluel (01) ;
- Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône (38) ;
- Communauté de commune des Monts du Lyonnais (69) ;
- Communauté de communes du Pays Mornantais (42/69) ;
- Communauté de communes Porte de DromArdèche (07/26) ;
- Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée (26) ;
- Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (38) ;

CONTACTS PRESSE

CNR : Béatrice Ailloud - 06 07 27 46 07 / b.ailloud@cnr.tm.fr – Romain Jacquet – 06 74 79 10 00 / r.jacquet@cnr.tm.fr

ADEME AURA : Anne-Sophie Banse - 04 72 83 46 06 - 06 22 97 17 49 / anne-sophie.banse@ademe.fr

- Vienne Condrieu Agglomération (38/69) ;
- Syndicat des Energies et de l'Aménagement numérique en Haute-Savoie (SYANE) (74) ;
- Syndicat mixte du SCOT du Bassin Aurillac, du Carladès et de la Chataigneraie (15).

Dès 2024, l'ADEME et CNR contribueront ainsi au financement de postes de chargés de mission, pendant une période de 3 ans maximum, à hauteur de 30 000€ par an et par structure, dans l'optique d'une pérennisation du poste, à l'issue, par la structure employeuse.

En complément de leur soutien financier, l'ADEME et CNR proposeront aux lauréats une animation régionale (accompagnement à la première installation, assistance en distanciel, participation à des rencontres thématiques, sessions de formation...) afin de les faire monter en compétence et de leur faire bénéficier d'une expertise commune.

À propos de CNR

CNR (Compagnie Nationale du Rhône) est le 1^{er} producteur français d'électricité 100 % renouvelable avec une puissance installée de 4 000 MW. Elle transforme l'énergie de l'eau du Rhône dont elle détient la concession depuis 1934 et valorise l'énergie du vent et du soleil avec 115 parcs éoliens et photovoltaïques sur le territoire national. Cette activité d'énergéticien lui permet de financer le développement de ses deux autres missions historiques - la gestion de la navigation et le développement du transport fluvial, l'irrigation des terres agricoles – et ses missions d'intérêt général (Plans 5Rhône). CNR est la seule société anonyme d'intérêt général en France. Son capital est majoritairement public (183 collectivités locales et établissements publics, Caisse des Dépôts) avec ENGIE comme actionnaire industriel de référence. La loi Aménagement du Rhône du 28 février 2022 a prolongé la concession de CNR jusqu'en 2041.

Dans le cadre de ses plans 5 Rhône, CNR s'engage dans de nombreux partenariats qui concrétisent sa forte volonté d'ancrage local et son soutien aux territoires autour des thématiques liées à l'énergie et la mobilité durable, la ressource en eau et la biodiversité, le développement économique et touristique, le transport fluvial. Au titre de son volet Energie, CNR accompagne les collectivités locales riveraines du Rhône dans leurs projets énergétiques, qu'ils concernent la production d'énergie renouvelable locale ou la sobriété énergétique.

À propos de l'ADEME

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, gaspillage alimentaire, déchets, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

La direction régionale de l'ADEME en Auvergne-Rhône-Alpes s'engage dans l'accélération de cette transition auprès des collectivités et des entreprises sur les territoires de la région. En 2022, 1130 projets accompagnés et 269M€ de fonds déployés sur l'économie circulaire, la transition énergétiques et les villes et territoires durables.

CONTACTS PRESSE

CNR : Béatrice Ailloud - 06 07 27 46 07 / b.ailloud@cnr.tm.fr – Romain Jacquet – 06 74 79 10 00 / r.jacquet@cnr.tm.fr

ADEME AURA : Anne-Sophie Banse - 04 72 83 46 06 - 06 22 97 17 49 / anne-sophie.banse@ademe.fr